

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 7 juin 2023 ajournée au 21 juin 2023, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Dominic Asselin	
M. Gabriel Dagenais (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise	
M. André Mongeau	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice des ressources financières
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur des ressources matérielles et du transport
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Francine H.-Michaud	
M. Stéphanie Léveillé	
Mme Véronique Menand	Vice-Présidente

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

314^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA TENUE EN PRÉSENTIEL LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI DÉSIRENT ASSISTER À LA SÉANCE POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 16 juin 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à l'**ajournement** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides du 7 juin 2023, qui aura lieu en présentiel le mercredi **21 juin 2023**, 19 h, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Période de questions – Public
- 5.0 Direction générale (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 5.1 **Projet particulier article 240 de la Loi sur l'instruction publique – École de L'Expédition – Lancement en consultation (doc 5.1)**
- 6.0 Gouvernance (*temps estimé : 25 minutes*)
 - 6.1 Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général – Information
 - 6.2 Assermentations de membres du conseil d'administration ([docs remis sur place](#))
- 7.0 **Service des ressources matérielles et du transport** (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 7.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 Actes d'établissement – *Adoption (docs 7.1)*
- 8.0 **Service des ressources financières** (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 8.1 Budget initial 2023-2024 et taux de taxes scolaires– *Adoption (docs 8.1 et remis sur place)*
 - 8.2 Résultats financiers au 31 mars 2023 – Information ([docs 8.2](#))
- 9.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 1 minute*)
 - 9.1 Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – *Adoption (doc 9.1)*
- 10.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 11.0 **Affaires diverses**
- 12.0 **Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivée de l'administrateur M. Gabriel Dagenais

(Incidence : il est 19 h 02).

4.0 Période de questions - Public

Mme Marie-Josée Lebel, résidente de Sainte-Adèle qui a soumis des questions écrites formule la suivante : Il y a des principes directeurs au CSS des Laurentides, toutefois on m'a écrit qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une résolution au CA. J'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas eu de résolution au CA et quelle est l'utilité des principes directeurs dans un centre de services scolaire?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y a pas eu de résolution, mais qu'une orientation a été prise en comité de travail par le conseil d'administration. Les orientations servent à alimenter la réflexion, elles ont été présentées aux conseils d'établissement des écoles secondaires ainsi qu'au conseil d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges. De plus, ces orientations ont été présentées au comité de parents.

Mme Lebel pose ensuite une deuxième question : Concernant l'ajout à l'objectif 11 du PEVR, j'aimerais avoir des précisions sur la cible d'atteindre, d'ici 2027, un taux de participation de 50% des élèves du secondaire à un projet particulier (35% des élèves bénéficient déjà de ce type de projet). Est-ce une cible par école secondaire ou globalement pour l'ensemble des élèves du secondaire du CSS? Pourquoi viser 50% quand la cible ministérielle est d'atteindre au moins 75%? Y aura-t-il des ajustements dans le PEVR au niveau de la diminution des critères de sélection pour l'accessibilité aux PPP? Est-ce qu'il y aura diminution des frais?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y pas de précisions ministérielles de considérer séparément ou l'ensemble des écoles secondaires, mais qu'au Centre de services scolaire des Laurentides, il y a en moyenne 35% de programmes particuliers au secondaire tandis que la moyenne provinciale serait autour de 44%.

Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a proposé une cible à 50% et une consultation a été effectuée auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents. L'orientation proposée a été entérinée par le conseil d'administration et acheminée au ministère de l'Éducation pour une approbation qui devrait venir dans les 60 à 90 jours.

Quant aux critères des programmes particuliers ceux-ci ne reviennent pas à être élaborer au Plan d'engagement vers la réussite, mais il appartient aux établissements de les établir. Les cibles particulières appartenant aux écoles. Donc, un soutien est offert aux écoles, mais le travail se fait principalement au niveau des écoles secondaires où les valeurs d'inclusion sont des éléments à considérer.

Mme Lebel désire préciser son questionnement.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, permet la sous-question sous la réserve d'éviter les commentaires dans le libellé de la question.

Mme Lebel précise que l'école à trois vitesses est bien documentée et nommée dans la sphère publique.

Si on passe de 35% à 50% des élèves qui auront accès aux programmes particuliers sélectifs, on écrème davantage les classes ordinaires et on met encore plus de pression sur celles-ci. Pouvez-vous me donner des précisions sur cette décision?

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que les directives proviennent du plan stratégique du ministère de l'Éducation et l'établissement des critères revient aux écoles et non au conseil d'administration.

5.0 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 **Projet particulier article 240 de la Loi sur l'instruction publique – École de L'Expédition – Lancement en consultation**

Point reporté à une date ultérieure

6.0 GOUVERNANCE

6.1 **Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général – Information**

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau pour les membres du comité d'évaluation du directeur général fait un compte rendu des travaux dudit comité. Celui-ci précise qu'au cours des rencontres, il y a eu des échanges avec le directeur général, M. Sébastien Tardif. Des objectifs ciblés ont été discutés afférents au plan d'action de la direction générale. De nombreux objectifs ont été considérés dans l'évaluation dont notamment : la mission éducative, le soutien au conseil d'administration, le rôle de porte-parole, la réalisation du plan d'engagement vers la réussite, etc.

Le point a été fait sur les différents objectifs et il y a eu également un sondage de fait auprès des cadres qui comportait un volet commentaires. Faisant suite à ce sondage, il y avait un taux de satisfaction de 95% avec la mention satisfaisant ou très satisfait.

En résumé l'évaluation du directeur général était au-delà des attentes dans tous les objectifs dont notamment : la structure du service, les processus, le plan d'engagement vers la réussite et la réussite des élèves.

Le président du conseil d'administration précise que le directeur général est un premier de classe et souligne le travail exceptionnel de la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde au plan d'action vers la réussite (PEVR).

6.2 **Assermentations de membres du conseil d'administration**

315^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que des mandats sont à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres :

- Parent, du district des Pays-d'en-Haut;
- Parent, du district des Belles-Histoires;
- Du personnel d'encadrement;
- Du personnel de soutien;
- De la communauté membre de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- De la communauté membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;

ATTENDU la désignation des membres parents par le comité de parents en date du 15 mai 2023;

ATTENDU la désignation parmi les pairs des membres du personnel en date du 26 mai 2023;

ATTENDU la désignation faite par le comité de cooptation pour les membres de la communauté le 7 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Marie-Hélène Vigeant :

Membres parents

DE NOMMER à titre de membre parent, du district des Pays-d'en-Haut, M. Martin Barbeau, qui termine un mandat pour en débiter un autre, dont l'entrée en fonction sera le 1^{er} juillet 2023 pour mandat se terminant le 30 juin 2026;

DE NOMMER à titre de membre parent, du district des Belles-Histoires, Mme Marie-Hélène Vigeant, qui termine un mandat pour en débiter un autre, dont l'entrée en fonction sera le 1^{er} juillet 2023 pour mandat se terminant le 30 juin 2026;

Membre du personnel

DE NOMMER à titre de membre du personnel d'encadrement, Mme Stéphanie Leclerc, pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023 pour mandat se terminant le 30 juin 2026;

DE NOMMER à titre de membre du personnel de soutien, M. Pascal Savard qui termine un mandat pour en débiter un autre, pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023 pour mandat se terminant le 30 juin 2026;

Membres de la communauté

DE NOMMER à titre de membre de la communauté membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles, M. André Mongeau qui termine un mandat pour en débiter un autre, pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023 pour mandat se terminant le 30 juin 2026.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres, M. Martin Barbeau, Mme Marie-Hélène Vigeant, Mme Stéphanie Leclerc, M. Pascal Savard, M. André Mongeau, prêtent serment devant le directeur général à l'occasion de la rencontre des membres du conseil d'administration de ce jour.

Les membres font la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »

Les prestations de serment des membres sont insérées au livre des délibérations du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

7.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 Actes d'établissement – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution et fait état du retour de consultation. Celui-ci explique les principaux changements comparativement à l'année dernière, soit : l'ajout de locaux modulaires aux écoles :

- La Relève
- Au Cœur-de-la-Nature
- École de Saint-Sauveur
- Lionel-Groulx - Monseigneur-Bazinet (Pavillon Monseigneur-Bazinet)

316^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi;

ATTENDU QU'en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d'établissement où elle indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre, le cycle ou la partie de cycle de l'ordre d'enseignement et la mention de l'éducation préscolaire d'une école, ainsi que le secteur de formation du centre;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, comme en fait foi la 301^e résolution adoptée le 10 mai 2023;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et la recommandation de la direction du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

D'ADOPTER le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 joint en annexe des présentes, sous la cote **CA316-23** pour en faire partie intégrante, et de fixer la date de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023;

DE DÉLIVRER aux écoles et centres du Centre de services scolaire des Laurentides leur acte d'établissement respectif pour l'année scolaire 2023-2024, en considération du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles ci-adopté, ainsi que la liste des services dispensés en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Budget initial 2023-2024 et taux de taxes scolaires – *Adoption*

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait une présentation du projet de résolution. Celle-ci fait état des faits saillants du budget 2023-2024.

Les revenus s'élèvent à 145 294 027\$ dont 100 731 859\$ qui provient du ministère de l'Éducation. Les revenus de la taxe scolaire s'élèvent à 22 822 919\$. Ces revenus sont à la baisse, mais une allocation ministérielle viendra combler pour la réduction. D'autres revenus sont le service de la

dette / amortissement de la subvention 8 684 819\$, le service du transport scolaire 8 948 627\$ et des revenus divers de 4 105 803\$. Les dépenses quant à elles sont de 145 770 117\$ soit notamment pour les activités éducatives et les services de transport.

Le budget est donc déficitaire de 476 090\$. Mme Albert explique qu'en raison de ce déficit, il est possible de s'approprier 15% d'un surplus cumulé. Cette appropriation équivaut à 400 000\$ pour les dépenses non récurrentes et non capitalisables, cette appropriation permet de viser l'équilibre budgétaire.

D'autres précisions sont fournies par la directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert. Notamment, il y a plus de 300 000\$ en déficit au niveau du transport scolaire. Quant à la clientèle scolaire provisionnelle, il y aurait 8 355 élèves, la subvention du ministère de l'Éducation afférente est de 28 573 088\$ (pour 37 023 913\$ pour les autres activités éducatives).

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande pour quels motifs il y a un déficit en transport.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il y a eu des bonifications avant le renouvellement des contrats de transport et que des allocations supplémentaires devraient réduire le déficit.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, précise qu'elle espère que les allocations viendront effectivement combler le déficit résultant des bonifications octroyées.

M. Tardif précise qu'il y a des années qu'il y a un déficit en transport.

Mme Albert indique que la révision du transport pour les programmes particuliers après 5 ans viendra également réduire le déficit en transport.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, s'interroge sur différents volets budgétaires notamment :

- 1) sur le choix de citoyens de payer des taxes scolaires à la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier en lieu et place du Centre de services scolaire des Laurentides.
- 2) sur le fait qu'il y ait un déficit alors qu'il est possible de récupérer plus de 400 000\$.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, précise que l'impact du choix d'organisation scolaire pour le versement des taxes scolaires est négligeable puisqu'environ 230 000\$ est remis en taxes à la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier pour plus de 23 000 000\$ pour le Centre de services scolaire des Laurentides.

Pour la deuxième question, Mme Albert indique que pour bénéficier de ce 400 000\$ il faut être en bas de la réserve donc en déficit.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'un déficit peut être souhaité pour avoir accès à la réserve du ministère de l'Éducation. Ne pas faire ses frais permet une récupération, toutefois cette récupération est annuelle et sujette à une décision du ministère de l'Éducation.

317^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Laurentides doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire des Laurentides à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU QUE le budget 2023-2024 du Centre de services scolaire des Laurentides prévoit un déficit de **476 090 \$** et que ce montant est (égal OU inférieur) à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation versera une subvention d'équilibre fiscal au montant de **146 838 \$** au Centre de services scolaire des Laurentides pour compenser le revenu de la taxe scolaire qui ne pourra être perçu dû à l'exemption de 25 000 \$ pour chaque propriété;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de **22 822 919 \$** a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de **152 801 395 \$**;
- un nombre de **89 061** immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- le taux de **0,0973 \$** du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de vérification lors de la séance tenue le 14 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Asselin :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de **144 819 838 \$** et des dépenses de **145 295 928 \$** soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie de l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay

(Incidence : il est 19 h 45).

8.2 Résultats financiers au 31 mars 2023 – Information

L'administrateur, M. Dominic Asselin, fait un compte rendu du comité de vérification s'étant tenu le 14 juin 2023. Au 31 mars les revenus présentés étaient de 101 721 302\$ pour des dépenses de 99 367 866\$. En date du 31 mars 2023, il y avait un surplus de 2.3 millions de dollars au $\frac{3}{4}$ de l'année, dans le respect du budget sommaire des anomalies, il n'y a eu aucune erreur de révélation.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, applaudit le fait qu'aucune anomalie n'ait été détectée dans le travail effectué.

Retour de l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay

(Incidence : il est 19 h 50).

9.0 SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**9.1 Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – Adoption****318^e RÉSOLUTION**

ATTENDU l'article 31 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires qui précise qu'un procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation doit être consigné dans le livre des délibérations du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard ;

DE PRENDRE ACTE aux fins de consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation du 7 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le rapport d'activité a été transmis aux membres du conseil d'administration. Il n'y a aucune question.

11.0 Affaires diverses

Aucun sujet.

12.0 Levée de la séance**319^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 19 h 54).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

